

### FINALITÉ

 Bénéficiaire d'une mesure de protection :

- Sauvegarde de justice
- Curatelle simple
- Curatelle renforcée
- Tutelle

### PUBLIC

 Chalonnais majeur concerné par les dispositifs de protections des majeurs

### DOMAINE D'INTERVENTION

- Financement de l'expertise médicale dans le cadre de l'instruction d'une mesure de protection

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Âge
- Domicile
- Identité et situation administrative
- Ressources : reste à vivre inférieur à 260 € mensuel
- Ces conditions sont définies dans le règlement de l'aide sociale facultative

### FORME DE L'AIDE

- Paiement par mandat administratif au médecin expert sur présentation d'une note d'honoraires

### MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE

- Dans la limite du tarif de l'expertise fixé par la loi